



76 Avenue Gaston Cabrier  
13300 SALON DE PROVENCE  
Etablissement Privé Catholique  
d'Enseignement sous contrat d'association avec  
l'Etat Siret : 782 778 559 00016 – APE : 8531Z  
RNE : 0131360H

Salon de Provence le 05 juillet 2024

## OPTION EPS Secondes 2024-2025

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

- 3 professeurs interviennent : M. PAPA, M. BEAL et M BAUDRY
- 3 heures d'EPS hebdomadaires composent cet enseignement.
- Les élèves ont 2h de cours le vendredi de 13h45 à 15h35.
- La 3<sup>ème</sup> heure est annualisée selon **2 axes obligatoires** :
  - Projet randonnée (**1 matinée rando trail le samedi matin 12/10/24 et 1 journée rando le 06/06/2025 au Mont Ventoux**) qui sera financé en partie par l'établissement, l'Association Sportive et éventuellement l'APEL. Le restant à charge des familles sera communiqué ultérieurement.
  - Participation aux compétitions et/ou entraînements de l'Association Sportive (AS).

Le programme :

- Préparation physique
- Course d'orientation / Laser Run
- Trail/Randonnée
- Escalade
- tennis de table / Badten
- Volley-ball

L'enseignement donne lieu à une évaluation pour chaque période en prenant en compte prioritairement l'engagement au sein des cours, du projet et de l'association sportive.

### PARTICIPATION A L'ASSOCIATION SPORTIVE POUR LES ÉLÈVES D'OPTION EPS

Les élèves inscrits à l'option EPS doivent adhérer à l'association sportive de l'établissement et s'engager à participer sous différentes formes possibles à l'association sportive (entraînements, compétitions, arbitres ou juges,...).

Un volant d'heures d'engagement par période sera demandé aux élèves pour un total de 24 h/an. Pour ceux qui ne pourraient pas participer à tous les AS du mercredi de 13h à 15h, les heures consacrées à certaines compétitions ou manifestations sportives ( ex: Raid de Pélissanne) pourront être décomptées de ces 18 heures.